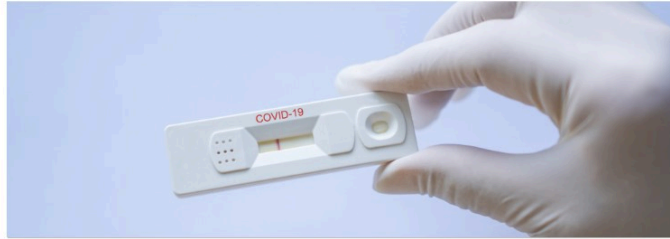


Pass sanitaire : où se faire tester à Vic-Fezensac ?



Pass sanitaire : où se faire tester à Vic-Fezensac ?

A partir du 21 juillet, le pass sanitaire devient obligatoire dans tous les lieux de loisirs et de culture rassemblant plus de 50 personnes **et début août**, le pass sanitaire sera obligatoire dans les cafés, restaurants, centres commerciaux, hôpitaux, maisons de retraite, établissements médico-sociaux, ainsi que pour les voyages en avion, train et car pour les trajets de longue distance.

Si vous n'êtes pas vacciné, où pouvez-vous vous faire tester à Vic-Fezensac ?

Vous pouvez faire un test sur rendez-vous uniquement :